

**DEPARTEMENT  
SAVOIE  
ARRONDISSEMENT  
CHAMBERY**

**Objet : Décision modificative 2 - Annule et remplace la délibération n°2025\_03\_11\_1 suite à erreur matérielle**

**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de l'EPIC OFFICE DE TOURISME DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 03 novembre 2025**

**L'an deux mille vingt cinq et le trois novembre à 18h**

Le comité de direction de l'EPIC, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Serge GROLLIER,

Présents : MMES MRS. SEINE, GROLLIER (a les pouvoirs de F. MANTEL et J. MOITEAUX), TUR, FAUGE, BRUN (suppléant de L. BAILLY) ; ZUCCHERO (suppléant de S. FRANCONY)

Absents excusés : MMES MRS. BOIS, LEBRAT, TAVEL, MOITEAUX, FRANCONY, BAILLY, MANTEL.

.....  
Le Président :

**Explique que la décision modificative suivante doit-être effectuée sur le Budget 2025 de l'EPIC :**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6084 : Fournitures administratives	84.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>84.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	84.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>84.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>84.00 €</b>	<b>84.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité de direction :

APPROUVE la décision modificative à intervenir sur le Budget de l'EPIC,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

